

des. Je ne crois pas cela possible à moins que nous soyons capables de négocier sur une base de respect et de confiance mutuelle, comme c'est le cas dans toute négociation.

M. Howard (Skeena): L'honorable député pourrait-il répondre à une autre question avant de conclure. C'est au sujet de certains de ses propos, dont j'ai pris note. Si ma citation n'est pas absolument exacte, elle l'est presque. Il l'a dit sur un ton indulgent, mais il l'a dit. D'après lui, je n'agis pas dans l'intérêt bien compris des Indiens en demandant à connaître à ce stade des négociations ou à ce moment précis, la teneur des conversations avec les gouvernements provinciaux. Je voudrais dire, tout d'abord, que j'ai passé une bonne partie de l'été à parler avec de nombreux Indiens dans ma propre circonscription et ailleurs. J'ai parlé aux chefs du conseil tribal des Nishga que le ministre a mentionné et j'ai aussi parlé avec quelques-uns des chefs de la bande de Nass River qui relève du conseil des Nishga. C'était à la demande de nombre d'Indiens qui voulaient savoir si oui ou non ils pouvaient avoir accès à ces renseignements...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Le député sait que, ne pouvant faire un deuxième discours, il doit poser une question.

M. Howard (Skeena): Comme par hasard, monsieur l'Orateur, c'est justement ce que j'allais faire. Voici donc ma question: si les Indiens autochtones que touchent ces négociations demandaient eux-mêmes ces renseignements, leur fournirait-on les notes prises lors des conversations?

M. Honey: Je tiens à bien le préciser; c'est moi qui ai dit ce que rapporte le député avec respect et indulgence. Sans être d'accord avec lui, je sais que le député agit au mieux de l'intérêt des indigènes. Mais pour répondre à sa question de façon plus précise, je ne peux prendre aucun engagement semblable, car dans ce genre de négociations, il est important, à mon avis, que les discussions revêtent un caractère confidentiel.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots de la manière dont on traite notre population indigène. Le Livre blanc laisse espérer une entente tripartite. En ce qui concerne les espoirs du gouvernement pour l'avenir, je ne peux, comme le peuple indien, que me réjouir des objectifs exposés dans ce document. Je

suis persuadé cependant que ce qui inquiète l'honorable député de Skeena et un grand nombre d'Indiens, ce ne sont pas les objectifs du Livre blanc, mais les méthodes d'application.

Le gouvernement fédéral a offert à la population indienne de devenir citoyens canadiens à part entière et jouissant de tous les droits civils; dans cette optique, je me rends compte que certains de nos indigènes ne se considèrent pas comme des Canadiens dans le sens où nous l'entendons. Ce qui nous inquiète, le représentant de Skeena et moi-même, c'est que dans notre désir de réaliser cet objectif nous puissions en fait, en abordant la question strictement du point de vue du blanc, prendre des mesures qui retardent le progrès souhaité. Faute pour nous d'entamer les négociations en accueillant les Indiens comme nos égaux en tous points dans la famille ou le milieu canadiens, ils seront les premiers à en tirer les conclusions qui s'imposent. Pour le moment, ils sont profondément anxieux. Ce sentiment, en réalité, ne les a jamais quittés depuis que le blanc a mis pied sur ces terres.

Si nous adoptons l'attitude que ce sentiment provient du fait que l'Indien est un arriéré incapable d'accepter notre mode de vie et, partant, de devenir un Canadien à part entière, nous échouerons aussi lamentablement que nous l'avons fait dans le passé. Je ne suis pas ici pour critiquer le Livre blanc, mais pour jeter un peu de lumière sur le sentier brumeux où nous nous engageons. Je dis sans hésitation, et je suis sûr que les Indiens corroboreront mon témoignage, que je les aime et qu'ils m'aiment, parce que de toute ma vie je n'ai jamais essayé de transformer un Indien en un blanc de seconde zone. Je les aime et les admire parce qu'ils sont des êtres superbes dans leur milieu. Ils sont d'éminents citoyens de plein droit. Étant descendants d'Européens «déplacés», tous tant que nous sommes n'avons pas le droit de dire à un véritable Nord-Américain quelle ligne de conduite il doit adopter en ce pays, à moins de pouvoir lui en indiquer une meilleure et supérieure. Jusqu'ici, nous les avons traités d'une façon qu'ils sont loin de trouver acceptable. Malgré nos déclarations nobles et claires, nous ne les traitons pas en égaux; nous ne l'avons jamais dit, pas plus aujourd'hui qu'hier. Leur méfiance est donc bien fondée.

Nous parlons de consultation et de collaboration; nous parlons de débats constructifs, mais cela ne peut procéder que d'une confiance mutuelle. Je ne nommerai personne, mais je connais bien des gens pour qui les